

FOIRE AUX QUESTIONS

Questions	Réponses
Est-ce que vous avez les élévations ou la hauteur des bâtiments existants ? peut-être les PC déposés sachant que ce sont des constructions assez récentes	Les PC déposés par nos clients ainsi que leurs installations restent leur propriété. Haropa Port ne diffuse pas ces informations à des tiers. Nous vous invitons à consulter les documents réglementaires tels que le CPAPE,PLU...
Le petit bâtiment à la sortie vers le site Cemex ne figure pas sur le plan autocad transmis.	Il s'agit d'un "mobilier" de l'ancien occupant (bungallow habillé). Ce dernier pourra s'entendre avec le lauréat de cet appel à projets pour lui céder cet élément mobilier. Haropa Port se met à la disposition du lauréat pour le mettre en contact avec l'ancien occupant.
Concernant le « port du Javel-bas » le PLU demande de préserver une promenade en dehors des heures d'exploitation : sachant que notre site se trouve dans le prolongement de ce quai devons-nous intégrer également cette demande ?	Conformément au CPAPE Issy / Victor voir b) Les quais - le « bord à quai » Extrait : Il s'agit de la marge de recullement du bord à quai de dimension variable selon les séquences, comprenant la pierre ou poutre de couronnement. Sa largeur minimum est de 3,50m (cf. séquence 1), elle constitue la ligne de continuité en articulation avec le fleuve. L'emprise est portée au plan de composition du Port. Cette bande est non construite et permet la continuité de circulation. Elle peut être interrompue de façon ponctuelle (ouvrage portuaire, poste de transit gravitaire en encorbellement).
La charte d'amélioration des ports vise les projets de BTP, est-ce qu'elle s'applique également aux projets de logistique fluviale ?	Depuis 2021, la Charte d'amélioration des ports (CAP) s'applique à l'ensemble des domaines portuaires et des filières qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites et installations, de la maîtrise de leurs impacts sociétaux et environnementaux, et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.
Combien d'exemplaires du dossier papier faut-il prévoir ?	Nous demandons un seul dossier « papier » structuré conformément à l'article 3.1 du règlement de l'appel à projets, et selon l'article 3.6.2 du même document, à remettre au plus tard le 1er décembre 2025. Nous vous demandons également de nous adresser ce même dossier par voie électronique. Il est précisé à l'article 3.1 que dans l'hypothèse où vous souhaitez proposer plusieurs variantes de votre projets, il est demandé autant de dossiers que de variantes.
L'actuel occupant, LAFARGE, a probablement exploité une ICPE. Est-il à jour de la procédure de cessation d'activité ? Serait-il possible de nous transmettre les documents attestant de cette mise en conformité ?	L'activité de l'occupant actuel n'est pas une ICPE et le site sera en conformité réglementaire à l'été 2026. Les accords signés entre Haropa et ses amodiataires ne peuvent être transmis à des tiers.
Pouvez-vous nous confirmer que le terrain sera remis dans un état ne présentant pas de risques sanitaires pour des usages industriels et tertiaires ?	A l'article 2.2 du règlement de l'appel à projets, il est stipulé que : « Haropa fournira un état des sols à la prise de possession de la parcelle par le candidat retenu. Le Titulaire accepte de prendre le terrain en l'état. Toute éventuelle dépollution est à la charge du Titulaire. Cette donnée est à prendre en compte dans le budget du projet du candidat. L'état des sols fourni constituera un état de référence dit « état zéro » qui sera annexé à la convention. Le Titulaire devra rendre le terrain conforme à cet état à la fin de la convention ».
Serait-il possible de nous transmettre ou de produire des études de sol permettant de confirmer la compatibilité sanitaire du site ?	Un diagnostic de sol sera remis au candidat retenu. Cf article 2.2 du règlement de l'appel à projets.
Enfin, pourriez-vous nous faire parvenir un modèle de lettre d'engagement ?	Le modèle de lettre d'engagement fait partie des documents mis à disposition dans Haropa Real Estate.